

Réunion du 21 mars 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 75  
Nombre de votants : 84

L'an deux mille seize, le vingt-et-un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier DARRACQ (suppléant de M. Michel JESER), Roger BUROSSE (suppléant de M. Didier REY), Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis VOIVRET (suppléant de M. Régis CASSAROUME), Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Lucien PRAT), Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY, Régis CASSAROUME, Véronique REMY, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. François MATEOS), Bruno CIOSSE, Jeanne LUGA, Jean-Luc MARTIN, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à Mme Claire-Lise LAFOURCADE), Philippe GAUDET (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), René LACABE, Franck VIREBAYRE-GASTON, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Nadia GRAMMONTIN et M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ.

---

**RAPPORT N° 19 : CREATION D'UNE COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES  
PUBLICS COMMUNAUTAIRES ET DESIGNATION DES MEMBRES**

**Rapporteur** : M. Henri POUSTIS

Les délégations de service public font l'objet d'une procédure de dévolution définie aux articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Cette procédure prévoit l'intervention d'une commission dénommée "Commission de délégation des services publics" (CDSP), d'ailleurs distincte de la commission consultative des services publics locaux (CSPL), cette dernière n'étant compétente que pour donner un avis sur le recours à un mode de gestion déléguée du service.

Elle intervient à deux moments de la procédure de dévolution puisque :

- elle intervient pour dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- elle donne un avis sur les propositions reçues.

Elle est également obligatoirement consultée pour avis sur tout projet d'avenant à un contrat de délégation de service public "entraînant une augmentation du montant global de plus de 5 %".

Sa composition et le mode de désignation de ses membres sont arrêtés par l'article L 1411-5 du C.G.C.T. Cet article prévoit que pour les établissements publics de coopération intercommunale, la commission est composée :

- du Président ou de son représentant, Président de la commission ;
- de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein, et d'autant de suppléants.

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la proportionnelle, au plus fort reste.

Il est proposé d'élire une commission à caractère permanent pour toutes les affaires de la collectivité susceptibles d'être soumises à cette instance, et composée par référence à la commission d'appel d'offres instituée par délibération du conseil communautaire en date du 22 mai 2014.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres décide :

- **de créer** une commission de délégation des services publics communautaire,
- **d'élire** ses membres comme suit :

- Représentant de M. le Président : M. Henri POUSTIS

- Délégués titulaires :

M. Michel LAURIO  
Mme Delia MATA-CIAMPOLI  
M. Lucien PRAT  
Mme Jacqueline LACLAU-PECHINE  
M. Albert LASSERRE-BISCONTE

- Délégués suppléants :

M. André CASSOU  
M. Jean-Luc MARTIN  
M. François MATEOS  
M. Michel CAMDESSUS  
M. Francis LAYUS

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 24/03/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 24/03/2016